

## Commune de Cluny (71)



# PLAN LOCAL D'URBANISME

5k

# SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



## Plan local d'urbanisme

## Approuvé le 22 novembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2023

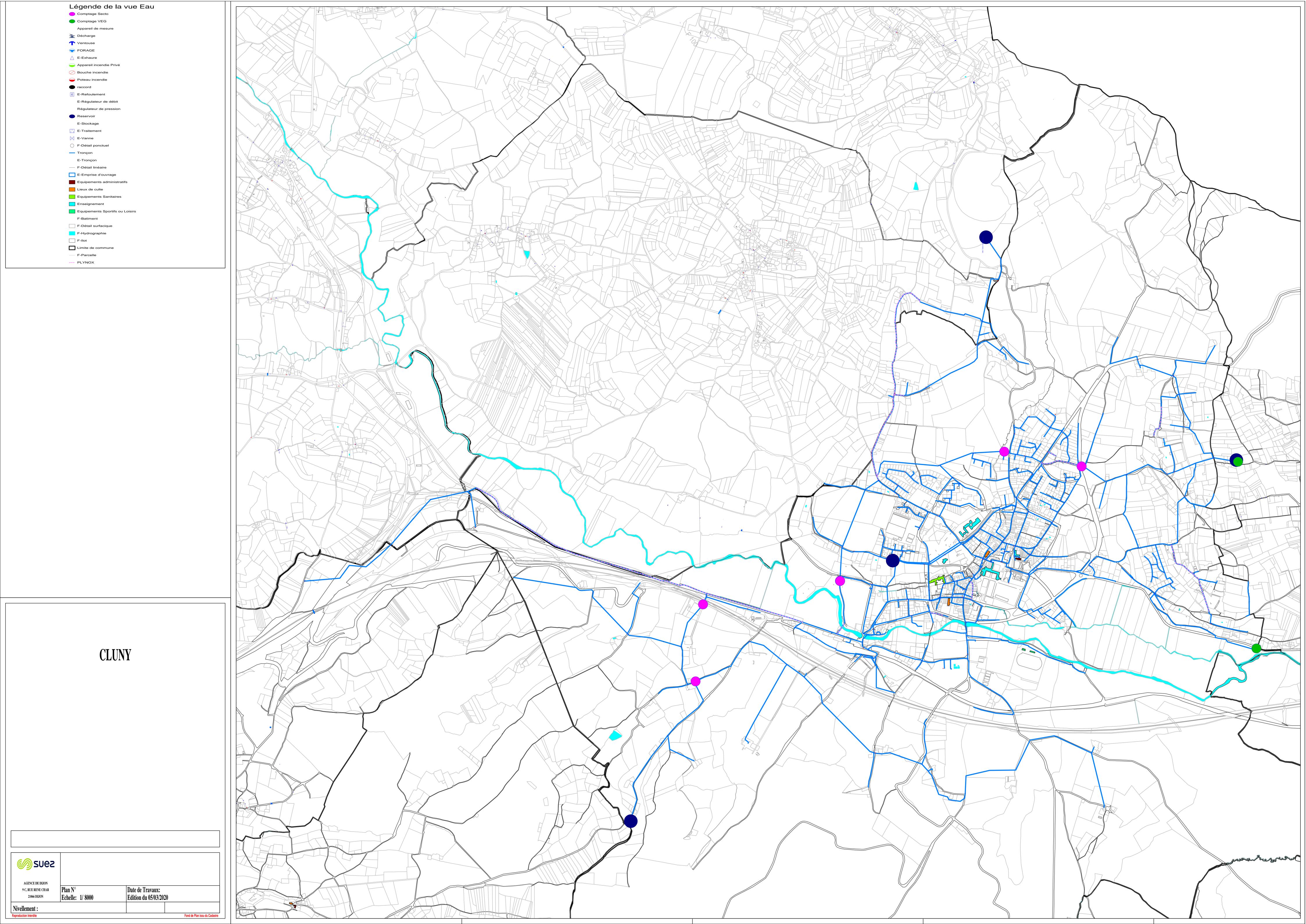
Révisions et modifications :

- ..









DEPARTEMENT SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE CLUNY

Nombre de conseillers municipaux en exercice

Date de l'affichage ≼17.09.2021 >

Délibération N° 2021 - 62

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de CLUNY

L'an deux mille vingt et un, le HUIT du mois de SEPTEMBRE, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, J. BORZYCKI, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, J. CHEVALIER, A VUE, JL DELPEUCH, C. NEVE, H. HES, R. GEOFFROY, D. FRANTZ, N MARKO, JF. PEZARD, P. CRANGA, JF DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

Catherine NEVE Anne-Marie ROBERT Vincent POULIN donne pouvoir à Nicolas MARKO donne pouvoir à Régine GEOFFROY donne pouvoir à JF PEZARD

Patrick RAFFIN

donne pouvoir à Collette ROLLAND

Excusée : :

Mathilde SAUZET-MATTEI

Secrétaire de séance: Alain GAILLARD

Séance du 8 SEPTEMBRE 2021

## Schéma de distribution d'eau potable - adoption

Madame la Maire expose que :

L'article L 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, créé par l'article 54 de la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable. Le législateur a assorti ce principe de l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable, en vue de délimiter le champ de la distribution d'eau potable, et d'assurer une meilleure transparence des modalités de mise en œuvre du service public d'eau potable.

Conformément à cet article L.2224-7-1 du CGCT, la Ville de Cluny doit arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Ce schéma comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Ce document, élaboré avec SUEZ FRANCE et le SYDRO, vise à répondre à cette obligation législative et réglementaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le schéma de distribution d'eau potable, tel que joint en pièces annexes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire pour avoir été reçu A la Préfecture le Et publié ou affiché le Réf Retiré Mme la Maire Marie FAUVET

1

## **Commune de CLUNY**

Schéma de distribution d'eau potable

Article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 1. RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L.2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, La Ville de Cluny, doit arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Ce schéma comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ce dernier doit être établi avant la fin de l'année 2013 et mis à jour annuellement.

Le contenu du descriptif détaillé des ouvrages est précisé par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, insérant l'article D.2224-5-1 dans le Code général des collectivités territoriales.

Le présent document vise à répondre à cette obligation législative et réglementaire.

### 2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

L'exploitation du service est déléguée à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE dans le cadre d'un contrat de Prestation de Service ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour une durée de 6 ans.

L'eau distribuée par la ville est d'origine souterraine et provient pour un tiers du puits de La Gare situé sur le territoire de la ville, et pour deux tiers par un achat d'eau au syndicat des eaux de la Haute Grosne.

La ville de Cluny a par ailleurs une convention de vente d'eau en gros avec la commune voisine de Lournand via :

- O Un Débitmètre « bas service » situé sur la Route de Massilly
- O Un Débitmètre « Haut Service » situé sur le quartier les Cras

## 3. DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

#### 3.1. PLAN DES RESEAUX AVEC LOCALISATION DES DISPOSITIFS GENERAUX DE MESURES

#### **ANNEXE N°1**

Les ouvrages particuliers localisés sur ce plan des réseaux sont les suivants :

## √ 3 réservoirs :

- Le réservoir de Ruffey Route de Château 450 mètres cubes
- Le réservoir de Bel Air 600 mètres cubes
- Le Réservoir de Cras 150 mètres cubes
- Le réservoir de La mutte 100 mètres cubes

Les deux premiers réservoirs sont télégérés.

✓ 1 station de pompage à Cluny la Gare, 360m3/jour permettant d'alimenter le réseau du Bas Service de la Ville,

## √ 8 compteurs:

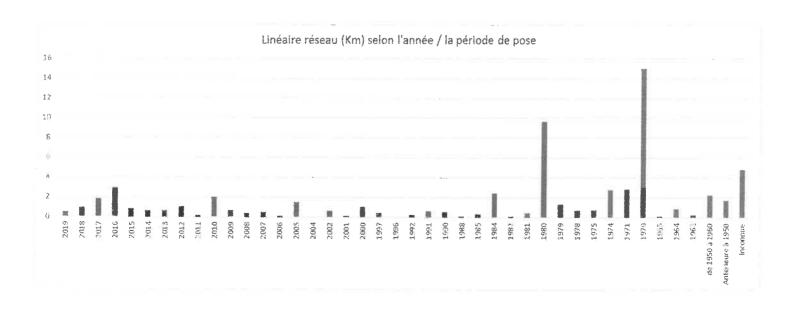
Commune	Site	Année de mise en service
CLUNY	Sectorisation Cluny La Cras	
CLUNY	Sectorisation Cluny La Mute	
CLUNY	Sectorisation direction Varanges (aval débitmètre de la Mutte)	2014
CLUNY	Sectorisation Route de Salornay (direction Les Cras)	2014
CLUNY	Sectorisation rue Porte des Prés (direction nord de la ville)	2014
CLUNY	Station de Jalogny	-
CLUNY	VEG Lournand Massily - Bas service	2012
CLUNY	VEG Lournand – Haut service	

- √ 9 régulateurs de pression
- √ 15 Capteurs acoustiques
- **✓ INVENTAIRE DES RESEAUX**

## Linéaire des canalisations

Le réseau de distribution d'eau potable de la Commune de Cluny s'étire sur 66.27 km, hors branchements.

## Année / période de pose



## Matériaux utilisés

Matériau	Linéaire réseau (Km)
Fonte Ductile	23.24
Fonte Grise	13.22
Fonte indéterminée	5.38
Inconnu	3.37
Pehd	0.18
Pehd Bleu	2.26
Pehd Noir	0.68
PVC	17.94
Total	66.27

## Diamètre des canalisations

Diamètre (mm)	Linéaire réseau (Km)
Inconnu	1.83
20	0.27
25	0.91
32	1.16
40	3.19
50	5.84
60	4.15
63	6.06
75	0.89
80	2.21
90	2.55
100	14.55
110	2.20
125	6.24
135	0.13
140	0.11
150	11.84
200	1.93
250	0.21
Total	66.27

## Catégorie des ouvrages (Art. R.554-2 du Code de l'environnement)

Conformément à l'article R.554-2 du Code de l'environnement, les ouvrages de la ville appartiennent aux « Autres catégories d'ouvrages » que ceux sensibles pour la sécurité, à savoir les « Canalisations de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ».

## Précision des informations cartographiques (V de l'art. R.554-23 du Code de l'environnement)

Le réseau de distribution d'eau potable de la ville est renseigné dans un Système d'Information Géographique.

Le niveau de précision garanti sur l'ensemble du réseau est de Classe A pour 3.2 Km et de Classe C pour le reste des canalisations.

### ZONES DESSERVIES PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable sont présentées sur les plans de la commune joints en annexe N°2.

Ces zones correspondent aux parcelles cadastrales situées à une distance maximum de 10 mètres de part et d'autre de la canalisation existante, sous réserve :

- du classement de la parcelle en zone urbaine (U) du document d'urbanisme de la commune,
- de la faisabilité technique de l'alimentation en eau de la parcelle (diamètre de canalisation suffisant, accès, altimétrie, etc.).

Les parcelles non incluses dans le périmètre précédemment défini, mais sur lesquelles existe une construction à usage d'habitation raccordée au réseau de distribution d'eau potable, sont de fait intégrées aux zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable.

## 4. MISE A JOUR DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

## **5.1.** TRAVAUX REALISES ET DONNEES ACQUISES

Les tableaux ci-dessous présentent l'exécution des programmes annuels de travaux de la ville,

## Programme de travaux 2018

			Canalisation supprimée			Canalisation posée		
Communes	Adresse	Extension / Renouvit	ø	Matériau	Linéaire (ml)	ø	Matériau	Linéaire (ml)
CLUNY	La Cras	R	125	FONTE	210	150	FONTE	250
	La Cras Sendon	R	32	PVC	200	63	PVC	242
	Place des Fossés	R	75	PVC	101	75 / 40	PVC / PEHD	96 /7
	Alimentation du réservoir de Ruffey - 2éme tranche	R	40	PVC	135	150 / 40	Fonte / PEHD	877 / 21
	·				646			1 493

## Programme de travaux 2019

Travaux ré	alisés en 2019	Cana	alisations créées			Canalis	ations Déposées
communes	lieu dit	linéaire (m)	Matériaux, diamètre	branchements	Montant HT	linéaire (m)	Matériaux, diamètr
CLUMY	La Cara da Maranhas	368	Fonte DN 150 mm	10	66 400	205	Fonte DN 80 mm
CLUNY	La Cras - La Murgère	1	Fonte DN 100 mm	10		158	PVC DN 90 mm
CLUNY	Rue des Tanneries	143	PVC DN63 mm	1.6	41 000	143	Fonte DN50 mm
CLUNY	Route de Massilly - RD981	6	Fonte DN60 mm	10	67 000	333	Fonte DN60 mm
		6	Fonte DN80 mm			144	PEHD DN40 mm
		1	PVC DN63 mm			1	Fonte DN80 mm
		1	PVC DN90 mm				
		190	PEHD DN40 mm				
		12	PEHD DN63 mm				
CLUMIN	Chemin Prado - Gendarmerie	262	PVC DN75 mm	6	70 500	295	Fonte DN60 mm
CLUNY		69	PEHD DN50 mm			90	Fonte DN50 mm
	Total hors extensions de réseau	1 059		42	244 900	1 369	

## Programme de travaux 2020

	Can	alisations créées		Anciennes canalisations abandonnées		
lieu dit	linéaire (m)	Matériaux, diamètre	branchements	linéaire (m)	Matériaux, diamètre	
Rues Petite Rivière et 4ème Bataillon	73	PVC DN 75 mm	- 6	78	Fonte DN 60 mm	
	118	PVC DN 110 mm		118	Fonte DN 80 mm	
Vers Voyages Clunysois	110	PVC DN 75 mm		70	PVC DN 75 mm	
	10	PEHD DN 32 mm		10	PEHD DN 32 mm	
La Petouze	40 PE	DELID DALCO	3	40	PVC DN 40 mm	
		PEHD DN 63 mm		110	PVC DN 32 mm	
TOTAL	351		9	426		

## **5.2.** TRAVAUX PROJETES

Au sein des programmes annuels de travaux définit par la ville, les opérations suivantes restent à réaliser :

Les travaux à programmer par la collectivité

## Réseau

## Travaux à réaliser par la collectivité pour amélioration du réseau communal

- Le nombre croissant des raccordements aux réseaux haut service des Cras ainsi que la situation en domaine privé de la canalisation principale nécessiterait une étude de renforcement et de déplacement de toute l'alimentation en eau de ce quartier qui englobe la conduite d'amener au réservoir des Cras
- Le mur du réservoir de Bel Air se désolidarise du réservoir

## Ressources

- Le bâtiment du puits de la Gare s'affaisse, il faudrait prévoir une réhabilitation du génie civil.
- Reprendre le ciment du réservoir de la Cras qui se désagrège
- Le revêtement des cuves du réservoir de Bel Air est en mauvais état

#### **Autres**

- La collectivité doit revoir la convention d'eau avec la commune de Lournand qui est caduque.

## Canalisation

Localisation	Description	Conduite	Dn	
Alimentation B4:F14Principale de Cluny galerie avant ferme de Jalogny	Remplacer canalisation dans galerie et raccorder avant rond point attente direction rte de ste Cécile	Fonte	150	
Alimentation réservoir de la cras	F100 à renforcer	Fonte	100	
Alimentation réservoir de la cras Depuis chemin des jaillots jusqu'à ancienne station	F100 à renforcer	Fonte	100	
Alimentation réservoir de la cras Depuis ancienne station jusqu'au réservoir	F100 à renforcer	Fonte	100	
Fin Alimentation vers Ruffey		Fonte	150mm	
De la gare à rue de la gravière		Fonte	150mm	
Rue Porte de Macon	Remplacement de 2 conduites fonte 80mm par 1 conduite fonte 100mm	Fonte	125mm	
Vers services techniques	Conduite en surprofondeur ( 2 mètres) et passage sous bâtiment des services techniques. Utilisation de la conduite en attente vers PI entrée des services techniques et redistribution des parcelles	Pvc	75mm	
Du pont de la levée à équarrissage	Renouvellement Fonte grise 100mm	Fonte	100mm	
Du pont de la levée à équarrissage	Renouvellement Fonte grise 60mm	Fonte	100mm	
Rue de La chaîne	Renouvellement de conduite Fonte 150mm	Fonte	150mm	